

Une résidence à votre écoute

Un Conseil de la Vie Sociale permet de donner son avis sur le fonctionnement de l'établissement. Présidé par un(e) résident(e), il est composé de représentants du conseil d'administration du CCAS, de représentants des résidents et de leurs familles et de représentants du personnel. Trois rencontres minimum annuelles ponctuent et renforcent les liens d'échanges et de confiance.

La résidence dispose d'un Projet d'Établissement rédigé pour 5 ans. Il est réalisé dans une démarche participative, incluant l'ensemble des acteurs : résidents, familles, personnel, élus, partenaires...

Une charte de bientraitance, rédigée conjointement entre le personnel et les résidents reprend les valeurs fondamentales écrites dans le Projet d'Établissement, à savoir :

- le respect ;
- l'accueil, l'écoute et l'attention à l'autre ;
- la vie sociale, l'ambiance chaleureuse ;
- la sécurité, l'hygiène et la propreté ;
- la préservation de l'autonomie.

Cette charte s'appuie également sur la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L-311-4 du Code de l'action sociale et des familles.

L'ambition de l'établissement est de s'appuyer sur ces principes et valeurs et de les faire vivre au quotidien.

Votre appartement

La résidence comprend 3 types d'appartements à meubler :

- F1 de 23 m² (3 appartements)
- F1 bis de 33 m² avec balcon ou terrasse (32 appartements)
- F2 de 40 m² (3 appartements)
- 1 appartement d'accueil temporaire, meublé et équipé



Tous les appartements sont aménagés de la façon suivante :

- une kitchenette
- une pièce à vivre : séjour / chambre à coucher
- une salle d'eau, équipée d'une douche et d'un WC
- des placards de rangement

Votre appartement est équipé de 3 sonnettes d'appel en cas d'urgence ou de maladie avec intervention 24h/24 et 7j/7.

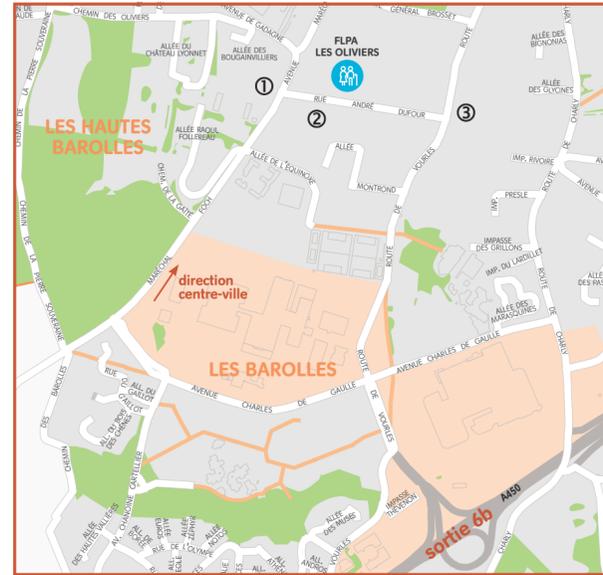
Formalités et modalités d'admission

Toute personne qui sollicite son admission à la résidence doit remplir un dossier, comprenant :

- un dossier médical
- un dossier administratif

Sur rendez-vous, le personnel vous accompagne pour une visite personnalisée de l'établissement.

Une visite médicale est assurée par le médecin coordonnateur qui donne un avis. La commission d'admissions étudie les dossiers et confirme sa décision par courrier.



FLPA les Oliviers

13-17 rue professeur Dufourt
69230 Saint-Genis-Laval
t. 04 72 39 93 51
f. 04 72 39 39 53
ecrire@mairie-saintgenislaval.fr
www.saintgenislaval.fr

Comment venir ?

en voiture :

Depuis Lyon, rejoindre l'autoroute A 450 et prendre la sortie 6b.

en bus :

- ① lignes 78, 59 - arrêt "Les Oliviers"
- ② ligne 17 - arrêt "Lardillet"
- ③ ligne C10 - arrêt "Hôpital Henry Gabrielle"

Horaires d'ouverture du secrétariat :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Visite de l'établissement sur rendez-vous.



Bienvenue aux Oliviers

Des salles climatisées sont disponibles en cas de forte chaleur.
En dehors de ces horaires, votre clé ouvre les portes et vous permet de recevoir des visites librement.
Pour votre sécurité, les portes automatiques de l'établissement sont ouvertes de 7h30 à 20h45.

Des Oliviers bien gardés

Bonjour et bienvenue,

Favoriser le vivre ensemble, le bien-être de chacun sont des objectifs permanents de notre politique ; votre nouveau lieu de vie est d'ailleurs à l'image de Saint-Genis-Laval : accueillant, convivial et dynamique.

Vous avez choisi d'intégrer une des résidences seniors de la Ville et nous sommes ravis de vous accueillir.

Ce livret a pour objectif de vous présenter l'établissement et ses prestations. Une équipe de professionnels est à votre disposition pour vous accompagner en vous apportant confort, sécurité et services.

Odette Bontoux,
Adjointe à la solidarité,
seniors et handicap
Vice-présidente du CCAS

Roland Crimier
Maire de Saint-Genis-Laval
Vice-président de la Métropole de Lyon
Président du CCAS



Située à proximité du centre-ville, des commerces et de toutes les infrastructures utiles, la résidence « Les Oliviers » est un établissement non médicalisé de 40 logements (dont 1 hébergement temporaire) décorés et aménagés à votre image.



Sa gestion relève du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public géré par un conseil d'administration dont le président est le maire de la commune. Le conseil d'administration vote chaque année le budget de l'établissement et est consulté pour toute décision importante s'y rapportant.

La résidence accueille des seniors de 60 ans et plus, retraités et autonomes, seuls ou en couple.

Dans une ambiance conviviale, l'équipe encadrante, pluridisciplinaire et dynamique, vous permet de préserver votre autonomie tout en nouant de belles amitiés avec vos voisins : un lien social essentiel au quotidien.

La résidence «Les Oliviers» a pour finalité de vous accueillir en vous offrant :

- Des conditions de vie et de confort dans un cadre très agréable ;
- La présence de professionnels à votre écoute et celle de vos proches ;
- La sécurité d'une structure intermédiaire entre un domicile autonome et un établissement médicalisé ;
- Une vie sociale épanouissante et valorisante.

L'établissement est habilité à l'aide sociale et vous pouvez bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Les services

- surveillance 24h/24 et 7j/7
- assistance technique : petits dépannages...
- animations
- aide aux démarches administratives
- transport en minibus : proposition d'accompagnement pour vos courses, se rendre à la pharmacie...
- soin de confort et de bien-être
- surveillance de la tension par l'aide soignante, une fois par semaine
- dans le cadre du forfait "soins courants", coordination et mise en place du réseau de soins (infirmiers, aide à domicile...)
- visite médicale annuelle assurée par un médecin coordonnateur
- salon de coiffure à disposition pour accueillir votre coiffeur, esthéticienne, pédicure...

Vous gardez le choix de votre médecin traitant et de vos intervenants médicaux et paramédicaux.



Le restaurant

Notre chef vous propose une cuisine traditionnelle, en tenant compte des régimes et particularités de chacun sur prescription médicale.

Le restaurant, climatisé, vous accueille du lundi au samedi midi.

Le dimanche et les jours fériés, vous avez la possibilité de commander un plateau repas.

Du lundi au vendredi à 16h30, sauf jours fériés, vous pouvez profiter d'une collation offerte et servie dans un salon climatisé.

Votre famille et vos amis sont les bienvenus au restaurant en nous prévenant 48 heures à l'avance. Votre anniversaire est l'occasion de vous offrir le petit-déjeuner.

Des temps festifs rythment l'année :

- Les anniversaires du trimestre, marqués par une animation et le partage d'un gâteau ;
- Le repas de Noël ;
- Le repas des familles convivial et intergénérationnel ;
- Un repas à thème une fois par mois.



Photos : © Marion Bornaz

Vos activités et animations

Aux Oliviers

L'aide soignante veille au bien-être des résidents et coordonne les animations au sein de l'établissement (travaux manuels, atelier cuisine, atelier mémoire, jeux, gym douce, sorties...) en lien avec la coordinatrice prévention de l'autonomie. Ensemble, elles diversifient les échanges avec les associations saint-genoises, la médiathèque B612, les crèches, les écoles du secteur et le conseil municipal des enfants.

Une commission animation a lieu une fois par trimestre pour vous permettre d'émettre des propositions.



Atelier dessin



Atelier cuisine



Gym douce



À Saint-Genis-Laval

- cinéma et spectacles à La Mouche, dont les Cinéthé (film suivi d'un goûter)
- marchés : le mardi matin aux Collonges, le mercredi matin (bio) et le vendredi matin place Jaboulay
- parcours de santé sur le sentier nature du Fort de Côte Lorette
- promenade et espace fitness adapté à tous les âges au parc de Beaugard et à l'espace sportif Mouton
- randonnées et balades sur le plateau des Hautes-Barolles
- la semaine bleue au mois d'octobre



Théâtre & Cinéma la Mouche



Profiter du marché



La mairie à votre service



Une ville à la campagne



La semaine bleue